



Demande de visa long séjour en france

Par **momo**, le **15/08/2010** à **01:11**

Bonjour,

je suis fils d'un ancien combattant qui a participé à la 2ème guerre mondiale de 1943 au 1946 en France et qui n'a demandé qu'un revenu. et je suis le responsable de la famille, et je cherche à savoir si j'ai le droit de demander le visa pour m'installer en France.

Par **mimi493**, le **16/08/2010** à **04:55**

Que votre père soit ancien combattant ne change rien.

Pour pouvoir avoir un visa long séjour, il faut avoir un argument bien solide comme une promesse d'embauche en France dans un secteur tendu.